

## Négociation télécom Après la réunion du 26 mai 2008, où en sommes nous...

**Cette négociation rentre dans sa dernière ligne droite. La direction a souhaité faire évoluer cette filière, c'est de sa responsabilité. La responsabilité des syndicats, c'est que cette évolution se fasse avec vous, et pas contre vous. Il s'agit donc de clarifier les enjeux de cette mutation, et de l'encadrer par des garanties et des contreparties fortes.**

Lors de la dernière réunion, plusieurs points ont avancé. La direction est prête à intégrer certaines de nos demandes, notamment :

- sur le maintien de l'activité des PC districts, et en fonction du nombre de salariés restants, soit en activité temps réel soit en temps différé,
- sur les congés,
- sur les certifications et leur contenu,
- sur les éloignements domicile/travail liés à l'astreinte,
- sur la reconnaissance de la mobilité définitive ou temporaire, etc.

Pour autant, des améliorations sont encore à apporter en termes de contenus de métier, d'organisation, de dimensionnement des équipes et de contreparties liées aux changements d'organisations ou de métiers à terme. Sur ce point les primes proposées par la direction lors de la dernière réunion sont clairement insuffisantes.

De plus les salariés modulés ou faisant fonction à moins de 50% d'activité Télécom sur les 3 dernières années ne doivent pas être les oubliés de cette mutation. La CFDT fera des propositions concrètes lors de la prochaine réunion du 11 juin 2008.

### Ce que la CFDT refuse, c'est :

- ➔ La dégradation du niveau de service et de sécurité ;
- ➔ L'abandon de l'activité des télécom districts en temps réel sans respect du rythme social, des demandes des OSD et du maintien d'emplois de qualité ;

- ➔ Le gaspillage des compétences acquises ;
- ➔ La mise en place de PC Cap sans que tous les préalables ne soient levés, notamment en termes de dimensionnement des effectifs, d'ergonomie des postes, d'espace dédié et de moyens techniques adéquats ;
- ➔ La dégradation des conditions de travail ;
- ➔ La stagnation des rémunérations ;
- ➔ La non reconnaissance réelle des compétences acquises et des nouvelles qui seront mises en œuvre ;
- ➔ La non reconnaissance de la pénibilité du travail de nuit et des tours de service atypiques.

### Tout ne s'arrête pas le 11 juin

Il est possible que tous ces points ne soient pas réglés ce jour là. Dans ce cas, une nouvelle réunion devra être programmée, cela ne fait aucun doute dans notre esprit. Et ce sont bien les réponses de la direction qui dicteront notre conduite pour la fin de cette négociation.

Pour l'heure, la CFDT ne fera pas cavalier seul car nous sommes convaincus, qu'au delà de nos différences, les organisations syndicales doivent se rapprocher sur ce dossier sensible, comme nous avons su le faire récemment sur celui de la couverture sociale. Cela démontre que c'est la manière la plus efficace pour aboutir aujourd'hui dans votre intérêt, et demain pour les autres dossiers.